

## Équipements minimaux des entreprises formatrices

Dessinatrice/dessinateur CFC (valable pour toutes les orientations)

### Équipement

- Chaise de bureau de qualité (tenir compte de l'ergonomie)
- Bureau avec une surface de travail suffisante (idéalement réglable en hauteur)
- Équipement de protection individuelle (EPI, conformément à l'OTConst)
- Traceur et machine de découpe, ou accès à un prestataire de services d'impression et de traçage
- Photocopieur/scanner
- Système et instruments de mesure (au besoin)
- Espace de stockage (par ex. étagère et/ou corps de meuble)

### Matériel

- Ordinateur portable ou PC/ordinateur avec des capacités importantes (lieu de travail)<sup>1</sup>
- Moniteur(s) de bonne qualité, d'une taille et en nombre suffisants
- Clavier et souris
- Caméra pour les vidéoconférences
- Ordinateur portable en fonction des exigences de l'école professionnelle et de l'organisation des CIE<sup>1)</sup>

### Logiciels<sup>2</sup>

- Logiciel de CAO et/ou de SIG
- Logiciel de traitement de texte
- Logiciel tableur
- Logiciel de mise en page
- Logiciel de traitement d'image et/ou de visualisation

### Généralités

- Articles de papeterie et fournitures générales de bureau

Berne, le 16 avril 2025

Martin Stuber, président  
Lukas Brassel, vice-président

---

<sup>1</sup> Si l'école professionnelle ou l'organisation des CIE fonctionne suivant le principe de « Bring your own device » (BYOD), la personne en formation doit obligatoirement être en possession d'un ordinateur portable. Le contrat d'apprentissage indique si la personne en formation doit acquérir un ordinateur portable ou si l'entreprise en met un à sa disposition.

<sup>2</sup> En fonction du matériel et des exigences de l'entreprise, de l'organisation des CIE et de l'école professionnelle.